



**Séance de la section 1 « Sciences historiques » à l'occasion de l'Assemblée annuelle
de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)**
Samedi 2 juin 2018, 8h15, ZHAW, School of Management and Law, Winterthur

Procès-verbal

Présent-e-s

Archéologie Suisse	Urs Niffeler (délégué)
Association suisse pour l'étude de l'Antiquité	Karin Schlapbach (présidente)
Société suisse pour l'étude du Proche-Orient ancien	Thomas Späth (président du groupe de coordination ch-antiquitas.ch)
Société suisse d'histoire	Hans Ulrich Steymans (délégué)
Société suisse d'héraldique	Bernard Andenmatten (vice-président)
Société suisse de numismatique	Christophe Vuilleumier (délégué)
Association suisse Châteaux forts	Sabine Sille Maienfisch (présidente)
Association suisse des amis de l'art antique	Ueli Friedländer (président)
Inventaire des trouvailles monétaires suisses	Daniel Gutscher (président)
Académie suisse des sciences humaines et sociales	Elena Mango (présidente)
	Rahel C. Ackermann (invitée)
	Susanne Bickel (présidente de la Section 1, membre du Comité ASSH)
	Fabienne Jan (secrétariat général ASSH, procès-verbal)

Société excusée

Société suisse de recherches en symbolique

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

Après avoir accueilli les président-e-s des sociétés membres et/ou leurs représentant-e-s, la présidente Susanne Bickel mentionne brièvement le déroulement de la séance. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans commentaire.

3. Encouragement des sociétés membres

3.1 Crédits cadres des sept sections

Des demandes des sociétés membres à hauteur de CHF 2'553'774.- ont été déposées à l'ASSH, soit quelque 55'000.- ou 2.2% de plus que l'année passée. Sur ces 2,55 millions, CHF 2,3 millions (CHF 2'295'050.- plus exactement) peuvent être accordés ; la plupart des coupes (CHF 260'000.- càd 10%) sont essentiellement à attribuer à des demandes non totalement conformes au règlement (p.ex. dépassement de la règle des 50%) ainsi qu'à des demandes d'augmentation de financement non justifiées pour les périodiques ou à des bases de financement insuffisantes. En comparaison avec le plan de répartition de 2018, qui avait présenté un développement plus ou moins stagnant (-0,4%), nous constatons pour le plan de répartition de 2019 une croissance globale de 2.6%.

Le Comité encourage les sociétés membres à soumettre des projets de coopération entre elles. Par rapport à l'année dernière, la part des sociétés qui coopèrent a augmenté : plus des deux tiers des sociétés membres sont impliquées dans des projets de coopération (notamment grâce aux quatre portails disciplinaires). Au total, 20 projets de coopération ont été soumis.

De manière générale, il est frappant de constater que la répartition des subventions entre les trois catégories (périodiques – colloques – informations disciplinaires) n'a pratiquement pas changé par rapport à 2018 (respectivement 54%, 32% et 14%).

3.2 Plan de répartition de la section 1

Pour 2019, un montant total de CHF 748'624.- a été demandé par la section 1 (pour l'ensemble des trois catégories), càd environ CHF 18'000.- de moins que pour 2018. Pour les catégories 'colloques' et 'informations disciplinaires', CHF 252'924.- ont été demandés. L'ASSH propose d'attribuer CHF 235'970.-. Les coupes, de l'ordre de 6.7%, sont essentiellement de nature formelle (demandes pour des postes budgétaires non pris en charge par l'ASSH, manque de justification pour une augmentation, base de financement insuffisante, demandes trop élevées pour des colloques, etc.).

Un conseil est donné concernant les requêtes pour les très grands colloques : il est recommandé, quand cela est possible, de répartir la demande sur deux plans de répartition consécutifs. (Ex. Pour un colloque qui aura lieu en 2021, faire une première demande sur le plan de répartition de 2020, puis une seconde sur le plan de répartition de 2021). C'est ainsi que la Société suisse d'histoire procède pour les Journées suisses d'histoire dont le budget est considérable.

Nous avons pu constater que les informations contenues dans les formulaires sont majoritairement complètes. En ce qui concerne les projets de coopération, la section 1 continue de faire figure d'exemple avec 8 projets soumis (6 colloques et 2 projets d'informations disciplinaires), ce qui représente 40% des projets de coopération soumis, toutes sections confondues.

(Pour rappel, seuls les projets de coopération avec d'autres institutions membres de l'Académie sont pris en considération.)

Si le total des requêtes de la section 1 est inférieur à celui de l'année dernière, nous constatons néanmoins une augmentation de 2.6% sur le montant des crédits-cadres accordés par rapport à 2018.

3.3 Adoption du plan de répartition de la section 1

Décision : le plan de répartition 2019 de la section 1 (p. 1 concernant les colloques et les informations disciplinaires) est adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Comité lors de sa séance de septembre 2018.

4. Open Access

4.1 Etat actuel

Dans un premier temps, l'état des lieux des derniers développements concernant l'Open Access a été dressé :

- Fin janvier 2017, la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses a adopté la **stratégie nationale Open Access**; celle-ci vise à ce que d'ici 2020, 80 pour cent et d'ici 2024, 100 pour cent des publications

financées entièrement ou partiellement par des moyens publics soient librement et gratuitement accessibles; l'une des mesures est le lancement de pourparlers avec les grandes maisons d'édition internationales (Elsevier, Wiley, Sage, Springer etc.) pour négocier de meilleures conditions et en particulier pour éviter les doubles paiements.

<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/politique-des-hautes-ecoles/open-access>

- L'action de **rétronumérisation** des périodiques subventionnés par l'ASSH continue en collaboration avec e-periodica. Dans la section 1, sur 22 périodiques 18 sont rétronumérisés (et 13 sont sur e-periodica).
- Depuis 2016, le Secrétariat général a déjà mené **36 entretiens personnalisés** avec les responsables des revues. Le but principal des entretiens individuels est de trouver des moyens de mettre en œuvre l'Open Access qui soient réalisables et satisfaisants à la fois pour la société membre et pour l'Académie.
- Actuellement une révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) est en cours. Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses saluent les adaptations prévues dans la LDA. Elles relèvent néanmoins la nécessité d'agir aussi dans le code des obligations : afin d'assurer pleinement le libre accès aux publications scientifiques, il convient de faire appliquer le droit des scientifiques à une deuxième publication de leurs travaux après la publication initiale auprès d'une maison d'édition. Un **droit inaliénable de deuxième publication** (*unabdingbares Zweitveröffentlichungsrecht*) offrirait aux auteurs la possibilité de disposer librement de la version éditeur de leurs publications et de republier leurs découvertes en libre accès sur Internet, après leur publication auprès d'une maison d'édition scientifique et au terme d'un certain délai (6 mois pour les articles et 12 mois pour les monographies). (L'article 382 du code des obligations prévoit aujourd'hui déjà un droit à une réutilisation des contenus après leur publication auprès d'une maison d'édition, mais dans la pratique, les éditeurs excluent souvent cette disposition dans leurs contrats avec les auteurs). Avec un droit inaliénable de deuxième publication, le Green Open Access serait ainsi réalisé. Restent différents points problématiques : a) un délai de 6 mois est très court pour les sciences humaines ; b) l'applicabilité par les maisons d'édition internationales na va pas de soi ; c) il est hautement improbable que le droit de publication secondaire puisse obtenir une majorité au Parlement.

Quel est l'état des lieux actuel de la mise en œuvre de l'Open Access par les revues subventionnées par l'ASSH ? Comme le montre le tableau du document Sek 18-6, 40 % des revues sont en Open Access (Green ou Gold). Pour ce qui est de la section 1, le ratio est de l'ordre de 30%.

4.2. Best practices / échanges sur les expériences faites

Dans un deuxième temps, les sociétés membres sont invitées à partager leurs expériences en matière de mise en œuvre de l'Open Access.

Discussion

Th. Späth souligne que ce qui est actuellement menacé, c'est moins l'accès aux informations que l'avenir de nos bibliothèques. Il demande au Comité de l'ASSH de veiller à ne pas céder à une euphorie aveugle vis-à-vis de l'Open Access et de mener une réflexion critique qui prenne en considération l'avenir des bibliothèques.

Par rapport à la crainte de perdre des membres en raison de l'Open Access, D. Gutscher précise que les membres de l'Association suisse des châteaux forts sont plutôt 'rétro' et qu'ils tiennent à continuer de recevoir la revue *Mittelalter* en version papier. Si l'on observe une baisse du nombre des membres, cela n'est sans doute pas (uniquement) lié à la mise en œuvre de l'Open Access. Cela dit, l'embargo de 12 mois est important.

S. Sille ajoute qu'il s'agit d'une question de génération. S'il est difficile de gagner de jeunes membres, cela n'est sans doute pas dû qu'à l'Open Access des revues. L'Open Access n'est probablement qu'un facteur parmi d'autres.

U. Niffeler souligne le problème de recension : les articles qui n'existent qu'en version électronique font moins souvent l'objet de recensions que les articles qui sortent aussi en version papier.

U. Niffeler précise par ailleurs que l'entretien personnalisé qu'il a eu avec le Secrétariat général de l'ASSH a permis de clarifier un point important : le Green Open Access est réalisé à partir du moment où l'auteur reçoit le droit (après un délai de maximum 12 mois pour les articles de revues et de 24 mois pour les monographies) de disposer librement du PDF de la version éditeur de sa publication. Le Green Open Access concerne ainsi un droit donné à l'auteur et non la mise en libre accès de la publication pour le public.

5. Collaboration des sociétés membres à l'agenda de l'ASSH

Comme exposé lors de la Conférence des président-e-s de la veille, l'ASSH s'oriente pour ses lignes d'action thématiques des prochaines années sur trois grands cadres de référence : les SDG (Sustainable Development Goals) de l'ONU, la stratégie globale de l'OMS sur le vieillissement et la santé et les séries sous le label « La Suisse existe – la Suisse n'existe pas ». La plupart des travaux thématiques de l'ASSH ainsi que les séries de manifestations des sociétés membres en cours peuvent être intégrés dans l'un ou l'autre de ces cadres de référence. Pour ces trois grandes thématiques, la participation des sociétés membres est vivement souhaitée, que ce soit par le biais de leurs propres manifestations ou par la coopération avec d'autres partenaires ou l'ASSH. L'Académie peut, de son côté, soutenir de telles activités aussi en dehors des plans de répartition, sur la base d'une requête appropriée.

Le Secrétariat général informera par écrit, après l'Assemblée annuelle, sur les différentes séries de manifestations et les possibilités de participation, de même que sur les délais pour soumettre les propositions.

5.1 Sustainable Development Goals (SDG) / Agenda 2030

Il a déjà été question des SDG lors de la Conférence des président-e-s. Il est rappelé qu'une série de manifestations est en cours actuellement sur les SDG (voir le document Sek 18-7) qui comporte 11 événements en 2018. L'ASSH soutient l'Agenda 2030 de l'ONU, puisqu'il offre une occasion unique de mettre en évidence et mettre à profit le savoir et les compétences des sciences humaines et sociales dans les domaines concernés. Ce cycle n'est pas limité dans le temps et est complété en continu. L'ASSH se réjouirait beaucoup que cette série se déploie aussi en 2019 et invite donc chaleureusement ses sociétés membres à y participer en soumettant des projets de manifestations.

Ce point ne suscite pas de discussion pendant la séance.

5.2 Global Strategy and Action Plan on Ageing and Health / Plateforme Ageing Society

Le second cadre de référence s'oriente aussi sur une ligne d'action internationale, à savoir la stratégie « Global Strategy and Action Plan on Ageing and Health » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le projet « Ageing Society », mené par l'ASSH en collaboration avec les Académies suisses des sciences, est placé sous ce cadre de référence (voir le document Sek 18-8). L'ASSH gère dans ce contexte la plateforme www.ageingsociety.ch dans le but d'assurer un échange continu entre tous les acteurs du changement démographique et de contribuer à la mise en œuvre pratique de la stratégie de l'OMS en Suisse. Il est question, dans cette stratégie, d'une compréhension socioculturelle et fonctionnelle de la santé. Celle-ci n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité mais un état de bien-être physique, mental et social.

L'ASSH invite ses sociétés membres à participer à la mise en œuvre de la stratégie de l'OMS par leurs propres activités ou à examiner la possibilité de rejoindre le réseau Ageing Society.

R. Ackermann informe que l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (ITMS) emploie des retraité-e-s et que cela pose des questions. Ils bénéficient d'une vaste expérience et représentent un plus pour ITMS mais d'autre part ITMS craint qu'on leur reproche de ne pas donner du travail aux jeunes. C'est une question importante qui n'est pas facile à gérer.

D. Gutscher fait remarquer que la culture manque dans le plan d'action de l'OMS. La culture est pourtant essentielle au bien-être et à la qualité de vie. Il faudrait réfléchir à de nouveaux modèles favorisant aussi la relation entre grands-parents et petits-enfants.

5.3 « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas » / Patrimoine culturel 2018

Sous le troisième cadre référentiel « La Suisse existe – la Suisse n'existe pas » ont lieu les activités des sociétés membres dans le domaine prioritaire de l'ASSH 'langues et cultures'. Pour 2018, année européenne du patrimoine culturel, a été mis sur pied le 5e cycle de manifestations (voir le document Sek 18-9) sur une initiative du Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE). La série, intitulée « Kulturerbe total / Les multiples facettes du patrimoine », comprend 16 événements répartis tout au long de l'année qui sont organisés par les sociétés membres et soutenus par l'ASSH.

L'ASSH souhaite poursuivre ce format qui fonctionne bien et lancer une nouvelle série pour 2019. Il n'y a encore aucune thématique fixée pour le moment. Les sociétés membres sont invitées à proposer des thèmes (suffisamment larges pour qu'un maximum de sociétés membres puissent se sentir concernées). La parole n'est pas prise.

6. Portail disciplinaire ch-antiquitas.ch

La parole est donnée à Th. Späth, président du groupe de coordination du portail. Th. Späth présente le site du portail et met l'accent sur la nouveauté, à savoir une série de portraits de professionnel-le-s ayant fait leurs études dans le domaine des sciences de l'Antiquité, consultables sous l'onglet « Formation » :

<http://www.ch-antiquitas.ch/fr/antiquitas/ausbildung/Berufsportraits.html>

Ces portraits ont pour but, notamment, de montrer aux gymnasien-ne-s les perspectives professionnelles (et les enrichissements personnels) auxquelles des études en sciences de l'Antiquité peuvent conduire, afin de les encourager à entreprendre de telles études ou du moins de les rendre curieux et curieuses. Nous souhaiterions avoir une palette diverse et exemplaire de portraits de professionnels, que ceux-ci soient, ou non, restés dans le domaine des sciences de l'Antiquité après leurs études. De tels portraits existent aussi sur les sites des portails sciences-arts et lang-lit et attirent de nombreux 'visiteurs'. Ces portraits devraient donc aussi renforcer la visibilité du site.

Par ailleurs, il a été décidé de réaliser un flyer (format A3), qui est en phase de finalisation, destiné à être accroché, entre autres, dans les instituts des sciences de l'Antiquité des universités. Le flyer comporte le nom de « portail de l'Antiquité » dans différentes langues anciennes ainsi qu'un code QR pour l'accès direct sur le site Internet.

Enfin, Th. Späth souligne le fait qu'il est parfois difficile pour Marie-Claire Crelier Sommer, rédactrice du portail, d'obtenir des informations pour les actualités du site et invite les institutions membres du portail de livrer régulièrement du contenu pour la mise à jour du site.

7. Informations de la part des sociétés membres

U. Niffeler annonce une manifestation organisée par le Réseau Archéologie Suisse sur le thème « L'Archéologie: ça me concerne? / Was hat Archäologie mit mir zu tun? » qui aura lieu à Neuchâtel les 21 et 22 juin 2018. Son sujet est lié à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. En Suisse, de nombreux acteurs interviennent sous le mot d'ordre « Regarde! Schau hin! Guarda! », afin d'améliorer la prise de conscience de notre société pour son patrimoine culturel. Le Réseau Archéologie Suisse se consacre elle aussi à ce sujet et désire illustrer par un colloque ouvert aux amateurs et aux professionnel-le-s en quoi l'archéologie nous concerne tous.

Th. Späth présente Karin Schlapbach, qui a été élue nouvelle présidente de l'ASEA/SVAW le 6 mai dernier. Th. Späth précise qu'il gardera la présidence du groupe de coordination du portail ch-antiquitas.ch jusqu'à la fin de son mandat (juin 2019).

B. Andenmatten annonce les prochaines Journées suisses d'histoire qui auront lieu en juin 2019 à Zurich sur le thème de l'argent et qui réuniront entre 700 à 800 participant-e-s.

8. Divers

S. Bickel annonce de son côté trois colloques de l'ASSH qui auront lieu en automne :

- 25 octobre 2018, colloque « Die Macht des Geldes / Le pouvoir de l'argent » dans le cadre de la série Medical Humanities (Fabrikhalle, Berne)
- 2 novembre 2018, colloque « Geisteswissenschaftliche Forschungsplattformen in der Schweiz im Kontext von Open und FAIR Data / Plateformes de recherche en sciences humaines en Suisse dans le contexte de Open et FAIR Data » (Kursaal, Berne)
- 9 novembre 2018, colloque « Big Data in den Sozialwissenschaften – Herausforderungen und Chancen / Big Data en sciences sociales – défis et chances » (Hôtel Kreuz, Berne)

La séance est levée à 9h30.